

Votants : 93
Convocation du Conseil de Communauté :
le 29 mars 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 avril 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 5 avril 2012

ASSAINISSEMENT- PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DES PISCINES - MARCHE N° 7/2009 - AVENANT N° 3

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Lionel COUTINOT, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Catherine FAVIER-AUGEREAU, Jean-Claude FAVRELIERE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danièle NICORA, Rose-Marie NIETO, Jean-Claude OLIVIER, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Josiane METAYER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Christian BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Nicole DAVID, Blanche BAMANA à Amaury BREUILLE, Pilar BAUDIN à Nicole GRAVAT, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Patrick DELAUNAY à Annie COUTUREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Serge MORIN à Anita JAGOUEX, Christophe POIRIER à Hüseyin YILDIZ, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Denis THOMMEROT à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Jean-Louis SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Dominique VALLEE par Jean-Claude FAVRELIERE, Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Jean-Claude OLIVIER, Sylvie DEBOEUF par Lionel COUTINOT, Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE, Christian GRELLIER par Catherine FAVIER-AUGEREAU

Titulaires absents :

Geneviève GAILLARD, Pascal DUFORESTEL, Gilbert BARANGER, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Serge MORIN, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents excusés :

Eliane LE MAITRE

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Anne LABBE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2012

ASSAINISSEMENT – PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DES PISCINES - MARCHE N°7/2009 - AVENANT N°3

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération a passé un marché avec l'entreprise QUARON pour une durée de deux ans à compter de sa notification (4 mai 2009).

Pendant l'exécution du marché, il a été constaté que l'indice retenu pour la révision des prix n'était pas adapté. En effet, l'évolution de cet indice a différé sensiblement de celle des prix des produits et particulièrement du chlorure ferrique qui représente environ les 2/3 des achats. Pour ce produit l'indice de révision des prix a évolué de façon opposée au prix de la fourniture pendant la majeure durée du marché.

Sur la durée du marché, il en résulte un bouleversement de l'économie du marché, créant pour le fournisseur un préjudice qu'il convient d'indemniser partiellement conformément à la théorie de l'imprévision (circulaire du 20 Novembre 1974).

Le montant du préjudice calculé sur la durée totale d'exécution du marché s'établit à 24 496,68 €.

Ce préjudice sera indemnisé à hauteur de 50%, soit 12 248,34 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'avenant décrit ci-dessus et autoriser le Président ou le Vice Président Délégué à le signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean-Luc MORISSET

Vice-Président Délégué